

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU VILLE DE LA FERTE-BERNARD**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 29 octobre 2025  
Date d'affichage 29 octobre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
072-217201326-20251104-CM2511-DEL19-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 12/11/2025

***Nombre de conseillers***

en exercice 29  
présents 22+7procurations  
votants 29

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ**

**LE QUATRE NOVEMBRE** à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni pour des circonstances exceptionnelles à la Mairie : salle Annette Moriette, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Bénédicte MARCHAIS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, Mme Delphine LEFESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEOUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

**Excusés** :

M. Sylvie SEQUEIRA	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
Mme Marie DENONELLE	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à Mme Sophie DOLLON)
M. Olivia JAMAIN	(Pouvoir donné à Mme Christiane VAN RYSSEL)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M. Franck POTAUFEOUX a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptés.

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil municipal ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** le tableau des effectifs ;

**Vu** le rapport du Maire.

**CONSIDERANT**

- Qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité ;
- Que pour les emplois susvisés, les crédits sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le tableau des effectifs et d'adopter les modalités de mise en œuvre de la Ville de la manière suivante :

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 :

- Création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet.
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 5 h/semaine.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 29

Voix contre : 0

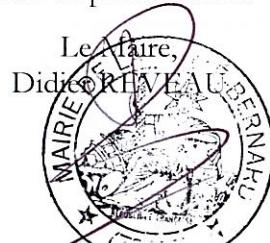
Abstention : 0

La Secrétaire de séance

Franck POTAUFEOUX



Pour Copie conforme



*Le présent acte est soumis à un délai de recours de deux mois à compter de sa publication. Les recours doivent être adressés au tribunal administratif de Nantes et doivent être adressés par voie recommandée.*